Date de dépôt: 21 février 2007
Messagerie

Réponse du Conseil d'Etat
à l'interpellation urgente écrite de M. Claude Marcet : Franglais, la suite mais non la fin

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 25 janvier 2007, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Il n'était pas dans mes intentions de rouvrir le débat sur le "franglais" avant que la Commission chargée de traiter le PL sur ce sujet ait statué, mais certaines nouvelles dérives me font changer d'avis.

Un courrier de lecteur dans la TG (je n'ai strictement rien à voir avec cet article, ni de près ni de loin) sous le titre "Genève, ton français fout le camp" traite d'ailleurs de nouveaux dérapages à Genève.

On peut réellement se poser la question (très nombreux le font déjà) de savoir quand nous allons enfin, à Genève, réagir fermement lorsque l'on voit (situations de loin s'en faut pas exhaustives, situations parfois totalement inadmissibles, s'il en est) :

– *que les rayons de certains magasins à Genève ne sont plus qu'en anglais (Interdiscount, par exemple) ;*
– *que les soldes ne s'appellent désormais plus soldes, mais "sale" pour certains magasins (la Migros, par exemple) ;*
– *que des affiches commerciales ne sont plus qu'en anglais (il suffit de visiter l'aéroport pour s'en convaincre). Mais l'aéroport n'est pas le seul dans ce cas, loin s'en faut si l'on constate l'ampleur de la publicité en anglais sur le territoire public de ce canton, pour le moins, la taille de*

l'anglais devrait être inférieure à celle du français sur la même affiche. A l'aéroport, on se croirait à Londres ou New-York : que ceux qui n'ont jamais mis les pieds dans ces villes y fassent un tour, ils auront du mal à trouver de la publicité en français ;

- *que l'aéroport a désormais une "fire brigade training" en lieu et place de "entraînement du service du feu". L'auteur de l'article dans la TG utilise le terme de "scandale" ;*
- *que le Palais des expositions s'appelle "Geneva Palexpo". Je pense que ceux qui ont choisi ce nom ont "loupé" leur vocation. Cireurs de chaussures leur ait permis de faire véritablement une grande carrière commerciale. "Londres Palexpo", chiche que les Londoniens vont laisser faire sans réagir si on leur propose de renommer ainsi leur Palais des Expositions ;*
- *que certains à Berne envisagent d'appeler notre police des frontières "Police border". Plus lamentable, tu meurs !*
- *que l'on nous remette, lors d'un entretien avec un cadre de la BCGe, des cartes de visite en anglais. Cela est parfaitement inacceptable. Plus "à plat ventre" devant l'occupant potentiel anglo-américain, pour une banque de proximité cantonale, tu meurs aussi !*
- *que d'aucuns tentent actuellement de faire mettre en place, par petites touches, le droit casuistique américain, car les anglo-américains n'aiment pas appliquer des droits qu'ils ne maîtrisent pas. Cela est connu de beaucoup dans le monde du droit, mais ceux qui s'en offusquent actuellement ne sont pas encore très nombreux, car cette modification se fait "en douceur", pas à pas, par petites touches, en espérant qu'une fois les modifications mises en place, il sera trop tard pour réagir. Certains juristes pourraient peut-être expliquer quels sont les projets en cours pour se rapprocher du droit américain (j'ai quelques documents sur le sujet remis par un juriste genevois). Le TPI utilise déjà le droit casuistique et les procédures anglo-américaines, alors que les américains et leur principal satellite au Moyen Orient refusent que leurs concitoyens puissent être déférés devant le TPI ;*
- *que l'Université de Genève exige d'une étudiante un rapport rédigé en anglais parce que celui qui doit le corriger ne parle pas le français. Cette situation est totalement inadmissible, d'autant plus inadmissible que l'on ne se pose même pas la question de savoir si l'étudiante, née à Genève, parle l'anglais ou pas (témoignage direct). Allez faire de même aux Etats-Unis et vous viendrez me dire ce que l'on vous répondra !*

– *que l'EPFL décide de donner un cours en anglais, parce que certains étudiants ne parlent pas le français. Cette situation est également totalement inadmissible, d'autant plus inadmissible que l'on ne se pose même pas la question de savoir si les étudiants romands, présents à ce cours, parlaient l'anglais ou pas (témoignage direct). Ici aussi, allez faire de même, aux Etats-Unis, et vous viendrez me dire ce que l'on vous répondra.*

Pour éviter toute polémique et/ou mauvaise interprétation, je tiens à préciser ici que je n'ai rien contre l'anglais et le monde anglo-américain en général (moi-même et toute ma famille y avons étudié et beaucoup voyagé - en ce qui me concerne près de 5 % de ma vie d'adulte et près de 10% pour mon épouse -, j'avais de la famille en Angleterre avant qu'elle ne rejoigne un monde meilleur, mon épouse a eu des liens familiaux aux Etats-Unis où nous y avons des relations), mais il y a des limites qu'il ne faudrait peut-être pas trop dépasser, sauf à vouloir se considérer comme les valets du colonialisme, de l'hégémonisme et de l'impérialisme anglo-américain, statut que d'aucuns dans ce canton pourraient peut-être, à les écouter, revendiquer d'autorité. Lécher les bottes (je suis poli) de ceux qui veulent nous imposer leur choix, permet certes à ceux qui baissent leurs culottes d'être appréciés et reconnus comme des amis fidèles, mais qu'ils sachent que ce n'est uniquement que pour ce qu'ils font, nullement pour ce qu'ils sont, car là ils pourraient être sérieusement surpris de ce que "leurs amis" pensent d'eux..

Un seul homme politique avait compris les visées colonialistes, hégémoniques et impérialistes du monde anglo-américain, monde qui le détestait parce qu'il avait vu juste, c'est Charles de Gaulle. Il a mis les Américains hors de France, et l'Italie et d'autres pays pleurent actuellement (voir Vincenza actuellement et le chantage américain) de ne pas en avoir fait autant quand ils en avaient la possibilité.

L'une des voies pour s'assurer à terme la maîtrise d'un Etat, et initialement, pour un colonisateur, s'il ne peut pas imposer immédiatement sa présence et ses lois par la force, est de s'assurer la collaboration de certains valets qui lui permettront, par petits pas, de faire passer sa langue, ses lois, ses moeurs pour permettre finalement, audit état colonisateur, de dire finalement : "maintenant l'Etat c'est moi, et vous faites désormais ce que je dis". Ne voyez-vous pas de grandes similitudes avec ce que fait le monde anglo-américain depuis quelques décennies sur cette planète ?

Lorsque l'on va dans le monde anglo-américain, la première chose que l'on constate, c'est que vous devez parler l'anglais autrement, ... vous restez chez vous. Par contre, chez nous beaucoup ne réagissent pas le moins du

monde face à l'invasion de l'anglais, qui s'accentue au fil du temps, par intérêt, pour plaire ou faire comme les autres.

La technique anglo-américaine pour parvenir à ses fins est souvent la même : d'une main je te caresse les cheveux et, de l'autre, je te prends ton jouet. Chez toi, je tente toujours d'imposer mes principes, mais chez moi tu dois absolument respecter mes principes, voire nul principe, si je le décide ainsi (voir ici Guantanamo et l'absence de tout droit).

Il n'est nul besoin de rappeler l'histoire du siècle dernier pour montrer à quel point tout ce que le monde anglo-américain a entrepris l'a été dans son seul et unique intérêt. Certes, sous l'aura glorieuse du libérateur ... comme il le fait actuellement en Irak et partout où il veut imposer son pouvoir absolu.

Le problème n'est donc pas d'aimer ou pas l'anglais, ou le monde anglo-américain, le problème est de savoir si nous voulons accepter une invasion linguistique, le fait de pays à volonté colonialiste, hégémonique et impérialiste, pays qui visent à terme à instaurer leurs propres systèmes (au pluriel) sur notre territoire.

Mon propos ne vise donc pas un rejet de la langue anglaise ni du monde anglo-américain, mais bien l'utilisation en progression du franglais sur notre territoire, car c'est finalement en anglais que nous parlerons dans cette enceinte dans quelques décennies, si nous n'y prenons pas garde.

La poussée de l'anglais sous toutes ses formes, dans des nations non anglophones, n'est pas une chose innocente. Mais quand on passe de l'utilisation de l'anglais (que l'on peut actuellement considérer comme un vecteur admis de communication dans le monde - demain le chinois, pourquoi pas !!) à devoir tout accepter devant l'intrusion dudit anglais, fer de lance d'une autre culture, dans sa propre sphère au mépris de sa propre culture et de sa propre histoire, d'autant plus s'il s'agit de plaire ou par intérêt personnel, il y a un pas qu'il ne faudrait pas franchir au risque de perdre à terme son identité.

Lors d'une conférence de presse sur le franglais, j'ai dit que dans quelques années, nous remplirions notre déclaration fiscale en anglais, je ne croyais pas si bien dire, puisque j'ai constaté que les déclarations de l'IS sont désormais aussi en anglais. A Londres ou à New-York, villes également internationales, les documents des administrations ne peuvent être établis qu'en anglais, et pourtant les gens qui parlent français sont aussi présents dans ces villes. Il y a quelque 270.000 français à Londres.

C'est à ceux qui viennent de l'extérieur de s'adapter, non aux indigènes à utiliser des mots étrangers pour faire bien.

C'est dans ce contexte que je vous demande d'ouvrir les yeux. Nous avons une histoire, une langue, une culture. Nous ne devons rien à personne, aussi nous n'avons pas à agir comme nous le faisons actuellement, lorsque nous acceptons tout ce qui nous vient des pays anglo-américains, notamment les mots anglais, lorsque les équivalents français existent.

Ressaisissons-nous et traitons avec les pays anglo-américains la tête haute, en conservant notre culture, notre langue et nos us et coutumes. L'Histoire nous enseigne qu'il n'y a jamais aucun respect pour les pays qui plient sans résister.

L'Europe de Bruxelles commence, elle aussi, à s'interroger très sérieusement sur le problème de l'anglais partout, à toutes les sauces.

Lors du traitement du PL sur le franglais, d'aucuns ont pris pour des simplets (je suis poli) ceux qui ne pensent pas comme eux. On nous a parlé de "complexe d'infériorité" des initiants; que ceux qui ont eu un tel mépris pour les "initiants" sachent que personnellement je n'ai jamais baissé mes culottes devant personne. Ma mère, française de Paris, qui a vécu sous les bombes de la grosse Bertha lors de la grande guerre, m'a toujours laissé comme instruction, suite à ce qu'elle a dû endurer, de toujours faire face, de ne jamais baisser mes culottes, car ceux qui les baissent n'ont rien dedans, et surtout de se méfier des invasions sournoises, quelles qu'elles soient. C'est ce que je fais actuellement. Je remarque ici que le comble de l'imbécilité, c'est d'avoir envoyé initialement le PL sur le franglais à la Commission des finances. J'ai déjà vu pas mal de trucs bizarres dans la politique genevoise, mais celui-là a véritablement mérité le Panthéon de l'imbécilité.

En conclusion, l'Etat doit utiliser et imposer le français et non l'anglais lorsque les termes français existent. La publicité doit être en français sur le territoire public, même si l'anglais peut la côtoyer. Ces principes valent également, sauf exceptions, pour les entreprises enregistrées à Genève dans leurs relations avec des tiers sur territoire genevois. Cela n'est pas bien compliqué, mais de cela, les valets de l'anglomania n'en veulent même pas.

Le Québec a dû réagir très fermement face à l'invasion du monde anglo-américain dans toutes les strates de sa société, à tel point que de strictes lois (et non plus des recommandations ou des postulats) ont dû être sérieusement envisagées (voir le site du gouvernement du Québec sur ce sujet au travers du site "www.defensedufrançais.ch") avec de fortes amendes à la clef, cas échéant.

Pour ceux qui s'intéressent aussi à la vérité du 11 septembre, je les invite, comme l'avait fait avant moi notre collègue Eric Stauffer, à visiter le site "http://reopen911.online.fr/", le site suisse "http://www.danieleganser.ch/" et divers autres sites mondiaux (liens indiqués). Après avoir pris connaissance des informations sur ces divers sites et lu abondamment sur le sujet, j'avoue que j'ai désormais basculé dans le camp de ceux (de plus en plus nombreux à travers le monde et beaucoup d'Américains parmi eux) qui se posent désormais de sérieuses questions dans le cadre de cette affaire, et qui pensent notamment que le 11 septembre ne pourrait être qu'une machination "des néoconservateurs religieux" de l'actuelle administration américaine (une de plus diront certains) pour entrer en Afghanistan, en Irak, avec l'idée de faire ensuite de même avec l'Iran, dans une optique de contrôle absolu des intérêts américains dans cette région stratégique du monde (ressources énergétiques), avec l'aide de son satellite sur place. Un récent courrier de lecteur dans la TG (je n'ai strictement rien à voir avec cet article, ni de près ni de loin) parle de ce problème.

Ma question est donc simple : Quand le Gouvernement va-t-il prendre enfin conscience de l'intrusion de l'anglo-américanisme sous toutes ses formes dans notre mode de vie et dès lors prendre conscience qu'il lui faut prendre rapidement des mesures avant qu'il ne soit trop tard, ou faut-il désormais envisager le lancement d'une initiative par le Conseil général pour le lui faire comprendre,avec pour objectif alors, la mise en place de mesures du type de celles qui ont été prises au Québec.

PS : Il est inutile de nous parler de la Genève Internationale, de l'Université, etc, comme les valets du monde anglo-américain le font dès que l'on vient à parler de l'intrusion dudit monde dans toutes les strates de notre société, car Londres et New-York sont aussi des villes internationales, mais il faut se lever très tôt, spécialement à New-York, pour trouver du français dans les textes anglais et de la publicité en français (le français est pourtant une langue officielle de l'ONU, et la langue officielle du monde olympique).

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Ainsi que le rappelle d'emblée M. le député Marcet, le Grand Conseil a été saisi de la question de la promotion de la langue française dans le cadre d'un projet de loi actuellement à l'examen auprès de la commission de l'enseignement et de l'éducation. Le Conseil d'Etat laisse ainsi au Grand Conseil le soin de délibérer sur ce sujet.

A ce stade, le Conseil d'Etat entend se limiter à rappeler que la défense et la promotion du français passe, au préalable, par la connaissance et la maîtrise de la langue française. C'est la raison pour laquelle la politique éducative mise en place dans le canton de Genève accorde une place prépondérante à l'enseignement du français. Un certain nombre de mesures spécifiques ont ainsi été introduites ces dernières années, à l'instar, par exemple, de celles annoncées dans le plan d'action pour la lecture. Ce dernier coordonne, durant tout le parcours scolaire des élèves genevois, une série d'actions pragmatiques visant à développer et augmenter leurs compétences en lecture et, par là même, à améliorer de manière significative leur maîtrise de la langue française. Renforcement de l'enseignement du français, de la fréquence des évaluations, augmentation de la dotation horaire réservée au français, mesures d'accompagnement et d'appui spécifiques, coordination dans le suivi du parcours des élèves en difficultés en sont des exemples. Au niveau intercantonal, les démarches d'harmonisation en cours accordent elles aussi une place importante à l'enseignement de la langue locale.

Le Québec s’est effectivement doté, notamment avec la Loi 22 de 1974 et la Loi 101 de 1977, d’une législation linguistique très étendue visant à garantir son « visage français » et à limiter la visibilité excessive de la langue anglaise. Cette législation a fait l’objet de nombreuses retouches au fil de l’évolution de la situation linguistique québécoise et le texte le plus récent, adopté en 2002, est la Loi 104, ou *Loi modifiant la Charte de la langue française*. Ce dispositif juridique concerne l’emploi des langues dans le secteur public, mais aussi dans le secteur privé, notamment l’usage des langues dans l’affichage commercial.

Il faut cependant noter que ces dispositions s’inscrivent dans un contexte très particulier où les 5,7 millions de francophones du Québec (soit 81% de la population de la province), représentent 2% de la population nord-américaine. En même temps, les dispositions constitutionnelles canadiennes ne sont pas basées sur le principe de la territorialité, alors qu’il s’agit d'un principe fondamental du droit des langues en Suisse, dorénavant explicitement mentionné dans l’article 70, alinéa 2, de la Constitution

fédérale en vigueur depuis le 1er janvier 2000. La situation du français au Québec est donc profondément différente de celle qui prévaut en Suisse.

Le Conseil d'État estime que la place de la langue française est garantie de façon appropriée par les dispositions actuelles. En ce qui concerne le secteur privé, il n'y a donc pas lieu d'envisager des dispositions spécifiques, dont la conformité au droit fédéral (notamment au principe de la liberté de la langue figurant à l'art. 18 Cst), ne serait pas évidente. En ce qui concerne le secteur public, le Conseil d'État estime qu'il convient d'attendre le rapport de commission sur le PL 9592 concernant la promotion de la langue française au sein du secteur public genevois.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Charles Beer